

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD239

présenté par

M. Noguès, Mme Abeille, Mme Bonneton, Mme Attard, M. Amirshahi, M. Coronado et
Mme Duflot

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 16 :

1° Substituer au mot :

« peut »,

le mot :

« doit » ;

2° Substituer aux mots :

« titre minier »,

les mots :

« permis d'exploration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est primordial que l'annexion du cahier des charges soit obligatoire, et ce, dès la phase d'exploration.